

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège Affaires générales	179
Qui ont pris part à la délibération	16

L'an deux mille vingt deux

et le seize décembre

A 9h00 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 9 décembre 2022, régulièrement convoqué par courrier du 29 novembre 2022 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 16 décembre 2022 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents Collège Affaires Communes : 15, Collège Assainissement non Collectif : 08, Collège Eau Potable : 03. Pouvoirs Collège Affaires Communes 1, Collège Assainissement non Collectif 1.

Date de la convocation	
	12 décembre 2022

Monsieur Patrice BLAVIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Date d'affichage	
	-
	16 décembre 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Objet de la Délibération

Le rapport d'activité 2022, annexé à la présente délibération, est adopté par le Comité syndical.

**RAPPORT
D'ACTIVITE 2022**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

VOTE :

POUR : 16
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00



Le Président,

Jean-Pol RICHELET

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Affiché le
ID : 008-240800912-20221216-C202224-DE

**DELIBERATION
N° 2022-24**

après dépôt en Sous
Préfecture

Le 16 décembre 2022

et publication ou
notification

Le 16 décembre 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.